



#QuestionDeJustice

Téléphone Grave Danger



Le téléphone grave danger est un dispositif de protection des personnes victimes de violences conjugales et d'agressions sexuelles.



Par la simple activation d'une touche, le dispositif dirige l'appel vers une plateforme de téléassistance qui dispose de toutes les informations relatives à la victime.



Le téléassiste alerte en conséquence les forces de l'ordre sur un canal dédié pour une intervention rapide.



Le saviez-vous ?

Le téléphone grave danger a été consacré par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes



#QuestionDeJustice

Téléphone Grave Danger

3 conditions d'attribution prévues (article 41-3-1 du code de procédure pénale)

1



Accord de la victime

2



La victime et l'auteur ne cohabitent pas

3



Interdiction judiciaire pour l'auteur d'entrer en contact avec la victime



#QuestionDeJustice

Téléphone Grave Danger Son attribution



Le procureur de la République décide de l'attribution du téléphone en se fondant sur une évaluation globale.



Cette évaluation est réalisée par une association d'aide aux victimes qui accompagnera la personne protégée tout au long de la mesure.



Le téléphone est attribué pour six mois renouvelables.



#QuestionDeJustice

Téléphone Grave Danger Chiffres

531

TÉLÉPHONES DÉPLOYÉS
SUR LE TERRITOIRE

DURÉE D'ATTRIBUTION

6

MOIS RENOUEVABLES

99%

DES BÉNÉFICIAIRES
SONT DES FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE

78%

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT DES ENFANTS MINEURS